

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10525

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABOUTAYANE YOUSSEF

A83833

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0664869562

Total des frais engagés : 778,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BETTACHE Acnraf
Dr. BETTACHE Acnraf
Medecine Générale
Bd Oued Tassaout Rue 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

Date de consultation : 10 / 11 / 2023

Nom et prénom du malade : FOUQUIR FATHA Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Infect. gen. aérograpie

Dr. C. S. A.

Dr. C. S. A.

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un caractère confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 22 / 11 / 23

Signature de l'adhérent(e) : [Signature]

DR. BETTACHE Acnraf
Dr. BETTACHE Acnraf
Medecine Générale
Bd Oued Tassaout Rue 80, N36
Oulfa - Casablanca
Tél 06 45 55 06 54

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/11/2023	Ca		200.00	Dr. BETTACHE Achraf Médecine Générale Bd Oued Tassadit 100 N°36 Casablanca - Maroc Tél : 06 45 55 06 54
10/11/2023				
10/11/2023				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE WILAYA MOUTOUYA ZEKRI Abdellati Docteur en Pharmacie 220-222-224 Bd Oued Moutouya El Ouffed Casablanca - Tél: 0522.90.51.13 ICE: 002291220000074	10/11/2023	578,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

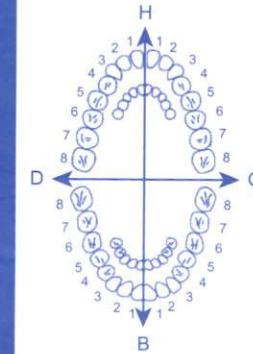
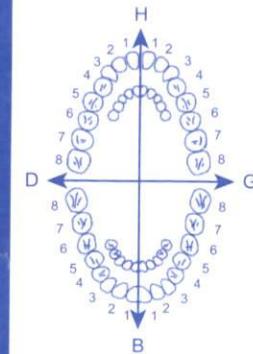
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H	G
25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553
B	

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	G
25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553
B	

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BETTACHE ACHRAF

Médecine Générale

Lauréat de la Faculté de Médecine
et de Pharmacie de Casablanca



الدكتور بطاش أشرف

الطب العام

خريج كلية الطب والصيدلة
بالدار البيضاء

F. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca
Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36
El Oulfa - Casablanca
Tél.: 05 22 91 55 06 54

ORDONNANCE

Casablanca, le : 10/11/2023

24,00 x 5 Dextro Hyder 100 mg

SV

28,00

Nodol codex

SV

1 p. 1/2

45,00

Zovirax cream

SV

148,00

1 ml
Multi-gyn flow gel

SV

1 ml

Acti-gel

SV

pour toilette intime
cette fois

SV

12,30

Co de frénu Bl d 5 g

SV

37,60 x 2 Lycorase gel

SV

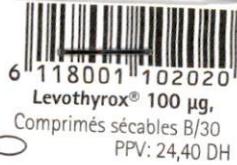
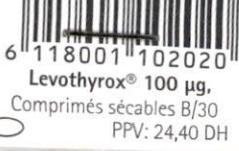
Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36, 1er étage, Lot El Oulfa - Casablanca

Tél.: 05 22 91 50 40

1 = 578,50

PHARMACIE WILAYA MOULOUYA
ZEKRI Abdellati
Docteur Len
Pharmacie
220-222 Bd Oued Moulouya El Oulfa
Casablanca - Tel: 0522 90 51 43
TÉL: 00229 1220000074

Dr. BETTACHE Achraf
Médecine Générale
Faculté de Médecine et de Pharmacie de Casablanca
Bd Oued Tassaout, Gr «E» Rue 80 N°36
El Oulfa - Casablanca
Tél.: 05 22 91 55 06 54



12/30

PPV: 22DH20
PER: 07/24
LOT: L2596

ID: 652963
GlaxoSmithKline Maroc
Aïn El Aouda
Région de Rabat
PPV: 45,00 DH
6 118001 141548

PPC: 148 Dhs

Barbadensis.
PPC: 148 Dhs

NO - DOL CODEINE
CP B20
P.P.V : 28DH00
6 118000 061861

Lysanxia®
15 mg/ml
Flacon de 20 ml
6 118000 250296

GY5444
PER 02 2026
PPV 37 60

Lysanxia®
15 mg/ml
Flacon de 20 ml
6 118000 296
GY5444
PER 02 2026
PPV 37 60